28.12.2023

yulPa

Alsatis Services SAS au capital de 194520 € 11 rue Michel Labrousse, 31100 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 451 152 862

NAF: 6202A

TVA: FR41451152862

contact@yulpa.io
https://yulpa.io
Tel:+33182831165



[YULPA CONDITIONS PARTICULIÈRES SERVICE SPI]

[Hébergements – Noms de domaines – Emails – VPS – XAAS YULPA est une marque enregistrée en France, auprès de l'INPI sous le n°4342781]

Table des matières

ARTICLE 1.	APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CPS-SPI	4
ARTICLE 2.	OBJET	4
ARTICLE 3.	SUPPORT TECHNIQUE	5
ARTICLE 4.	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	6
ARTICLE 5.	RESPONSABILITÉ	8
ARTICLE 6.	CONTENUS	10
ARTICLE 7.	DURÉE DES PRESTATIONS	11
ARTICLE 8.	SUSPENSION DES PRESTATIONS	12
ARTICLE 9.	NULLITÉ D'UNE CLAUSE	12
ARTICLE 10.	LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION	13

28 décembre 2023

[YULPA CONDITIONS PARTICULIÈRES SERVICE SPI VMWARE]

La marque commerciale **YULPA** est détenue par la société Alsatis Services, société par actions simplifiée, dont le siège social est 11 rue Michel Labrousse, 31100 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°451 152 862 (ci-après désignée « **YULPA** »).

YULPA a pour activité, en France et à l'étranger, l'hébergement de données sous toutes ses formes, la gestion de redevances telles que les noms de domaines ou certificats SSL ainsi que la revente de licences logicielles.

YULPA propose également l'infogérance informatique de système hébergé en interne et/ou chez le Client (ci-après dénommées les « Prestations »).

Les présentes conditions particulières de service d'hébergements de Serveurs Privés Infogérés (ci-après désignées les « **CPS-SPI** ») définissent le cadre légal et technique des Serveurs Privés Infogérés et viennent en complément des Conditions Générales de Vente disponible sur https://yulpa.io

Les présentes CPS-SPI définissent également le cadre légal des relations s'établissant entre YULPA et ses clients (ci-après dénommés les « Clients »). YULPA et le Client étant également ci-après dénommés conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

Chaque Client déclare et reconnait, en conséquence, avoir lu et compris les dispositions des présentes CPS-SPI, lesquelles sont disponibles à tout instant sur le site internet de YULPA, dans un onglet dédié à cet effet, à l'adresse https://yulpa.io (ci-après désigné le « Site »). En utilisant les Prestations, les Clients déclarent accepter sans réserve les présentes CPS-SPI. À tout moment, si un Client est en désaccord avec l'une des clauses des CPS-SPI, il doit immédiatement mettre fin à l'utilisation des Prestations associées.

Il est possible de contacter **YULPA** à l'adresse indiquée en tête des présentes, ou encore via le formulaire de contact accessible sur le **Site**.

Une interface de gestion en ligne permettant aux Clients de gérer leurs Prestations est accessible à l'adresse https://my.yulpa.io ci-après désignée « iWal ».

ARTICLE 1. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CPS-SPI

Les présentes **CPS-SPI** ont pour objet de définir les conditions techniques d'hébergement des serveurs privés VMware du **Client**. Le **Client** reconnait que **YULPA** n'est qu'un prestataire technique et qu'il ne participe pas à la conception, réalisation, développement.

Dans le cadre de la partie Infogérance, YULPA assure l'exploitation et l'administration des applicatifs définit avec le Client.

Moyennant le paiement d'une redevance dont le coût est fonction des ressources attribuées et des applicatifs en gestion, YULPA met à disposition du Client un Serveur Privé (machine virtuelle) disposant de ressources dédiées. Chaque Client est informé que les présentes CPS-SPI pourront faire l'objet à n'importe quel moment d'une mise à jour. YULPA se réserve le droit de modifier, à tout moment, le contenu des fonctionnalités proposées. La dernière version des CPS-SPI disponible prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes CPS-SPI.

Les présentes **CPS-SPI** sont disponibles à tout instant en cliquant sur la page d'informations légales du **Site** https://yulpa.io

ARTICLE 2. OBJET

YULPA a mis en place une plateforme de virtualisation basée sur la solution VMware vSphere composée de différentes briques techniques tel que : stockage, réseau, hyperviseurs. Cette plateforme permet d'héberger les serveurs privés (machines virtuelles) de différents Clients en garantissant une étanchéité entre les différents serveurs. La plateforme est composée de plusieurs hyperviseurs permettant d'assurer la reprise du service (publication des SPI sur un autre hyperviseur en cas de défaillance de l'hyperviseur sur lequel le SPI est publié). Il est expressément convenu entre les Parties que le contenu du SPI (sites web ou applications) du Client est réalisé sous sa seule responsabilité.

Il est expressément accepté que les **Prestations** fournies ne peuvent se substituer aux besoins techniques spécifiques du **Client** qui nécessiteraient d'autres ressources que celles proposées par **YULPA**. Par conséquent, si le serveur privé du **Client** tente d'utiliser plus de ressources (processeur, mémoire vive, espace disque, IOPS (nombre d'accès disque par seconde), bande passante et trafic ainsi que tout autre indicateur technique de ressources) que la limite convenue au moment de la commande initiale ou de modification, la plateforme VMware limitera cette consommation. **YULPA** se réserve le droit de suspendre les **Prestations** pour préserver la qualité de son service d'hébergement de serveurs privés VMware, certaines limitations techniques ne pouvant être automatisées.

Le serveur privé **SPI** du client est accessible par Internet via une adresse IPv4 dédiée à ce serveur privé. Le **Client** accepte que cette adresse IPv4 a pu être utilisée par d'autres clients précédemment, empêchant **YULPA** de garantir une bonne réputation de l'adresse IPv4 en particulier dans les listes répertoriant les serveurs mails connus comme SPAMMEUR. L'adresse IPv4 attribuée au **Client** demeure la propriété de **YULPA** et n'est pas transférable vers un autre prestataire. Sauf mention contraire, l'adresse IPv4 est géolocalisée en France.

L'infrastructure de virtualisation ainsi que le serveur privé **SPI** loué par le **Client** demeurent la propriété de **YULPA**.

ARTICLE 3. SUPPORT TECHNIQUE

Pendant toute la durée d'utilisation des **Prestations**, le **Client** bénéficie d'un support technique, en cliquant sur l'onglet « Support » accessible sur le **Site**. Ce support technique se présente sous plusieurs formes :

- La « Communauté » : les **Clients** et non client bénéficient d'une interface d'échange entre eux et avec des administrateurs sur tous les sujets concernant l'utilisation des **Prestations** et fonctionnalités proposées par **YULPA**. Les **Clients** sont invités à consulter en priorité ces forums. Les questions les plus courantes et récurrentes y sont abordées. Ces forums sont ouverts aux **Clients** et non client, leur utilisation est totalement gratuite.
- Le « Chat »: les Clients et non client ont la possibilité de contacter directement les équipes techniques et commerciales de YULPA pour toutes questions relatives à l'utilisation des **Prestations** fournies. Le Chat est ouvert aux Clients et non client, son utilisation est totalement gratuite.
- La « Documentation » : YULPA met à la disposition des Clients et non client une liste de documents rédigés par ses équipes faisant office de mode d'emploi des Prestations fournies.
 Ces documentations sont, sauf exception en accès libre, sans identification et totalement gratuite.
- Le « Ticket Support » : dans l'hypothèse où **le Client** rencontrerait un problème technique imputable à **YULPA**, il pourra effectuer une requête auprès du support via **iWal** qui fera tout son possible pour y répondre dans les plus brefs délais. Ce système de résolution des problèmes techniques n'a pas vocation à résoudre les problèmes d'utilisation des sites internet du **Client**.

YULPA rend également accessible aux Clients le journal des travaux répertoriant les éventuels incidents techniques et maintenances intervenus ou à venir et un blog informant les Clients sur les dernières communications de YULPA. Les Clients ont également la possibilité d'accéder à la supervision rendant compte en direct du statut des services de YULPA.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

4.1 Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public. Il est seul responsable des informations et contenus hébergés par YULPA. En ce sens, il s'interdit d'héberger des contenus illicites ou de nature à porter atteinte au bon fonctionnement des services YULPA, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le Client confirme qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le **Client** est responsable du respect du volume de trafic.

Le **Client** est entièrement responsable du fonctionnement correct de son équipement informatique, ainsi que de sa liaison à internet.

Le Client convient qu'il n'utilise les Prestations que pour son usage personnel ou professionnel, conformément aux présentes CPS-SPI. A cet égard, le Client convient de s'abstenir :

- D'utiliser les **Prestations** à des fins contraire à la loi, pour toute finalité illégale ou de toute manière incompatible avec ces **CPS-SPI**;
- De faire héberger tout espace dont la finalité serait contraire à la loi (notamment Bots, Proxy, Bouncers etc.);
- D'utiliser les **Prestations** fournies pour envoyer des courriers électroniques non-sollicités (Spam) ou classés comme contenant des méthodes de Phishing;
- D'utiliser les **Prestations** à des fins de publication de liens vers des contenus illégaux, même si ces derniers sont hébergés chez un autre prestataire (notamment torrent, streaming etc.).

Le **Client** reconnait que des limitations sur les flux UDP / ICMP peuvent être mises en place. **YULPA** se réserve la possibilité de manière temporaire ou permanente de filtrer certains ports jugés sensibles.

Le Client doit mettre tout en œuvre afin d'assurer la sécurité des applications que celui-ci héberge sur les systèmes informatiques de YULPA. En particulier, le Client doit s'assurer de maintenir à jour les différents scripts, CMS, thèmes et autres logiciels tiers utilisés sur son serveur virtuel SPI dans le but de prévenir toute utilisation frauduleuse de son SPI par une tierce personne ayant pour objectif de nuire aux systèmes informatiques de YULPA ou à toute cible externe. Le Client reste responsable en tout temps des agissements en provenance des services utilisés chez YULPA.

En cas de non-respect de ses engagements, YULPA se réserve le droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie des **Prestations** fournies pendant une durée indéfinie, en cas d'inobservance des avertissements envoyés par YULPA.

4.2 Obligations de YULPA

YULPA s'engage, pendant toute la durée d'exécution des **Prestations**, à informer régulièrement le **Client** de tout élément utile dont elle pourrait avoir connaissance. YULPA s'engage à mettre en œuvre, l'ensemble des moyens nécessaires à l'exécution des **Prestations** dans les conditions prévues dans le devis.

YULPA bénéficie d'une protection anti-DDoS afin de pallier les attaques informatiques par déni de services. Ce système est géré par un prestataire tiers, YULPA ne peut garantir le fonctionnement permanent et optimal de ce service qui n'intervient que sur les attaques massives. En cas d'activation de ce système sur l'adresse IPv4 du Client, les paquets réseaux concernés seront détournés et définitivement perdus. Ce système n'apporte pas de sécurité sur les injections SQL, attaques brute force ou failles de sécurités dans l'applicatif du Client.

YULPA s'engage à effectuer une sauvegarde journalière du serveur SPI. En fonction des options sélectionnées par le Client, les sauvegardes peuvent être effectuées selon d'autres fréquences et peuvent être répliquées sur un ou plusieurs sites distants.

Pendant l'exécution du présent Contrat, YULPA devra notamment alerter, de tout événement dont il aurait connaissance, pouvant affecter ses engagements, y compris si cet événement est imputable à un tiers; les **Parties** pourront alors se concerter sur les moyens qui pourraient permettre de limiter les conséquences de l'événement en cause.

YULPA s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession. YULPA s'engage à :

- Assurer l'accès aux serveurs 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, YULPA se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. YULPA informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions;
- Intervenir rapidement en cas d'incident. En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement de l'intégralité des **Prestations** fournies par **YULPA**, **YULPA** s'efforcera de prendre toute mesure nécessaire à la continuité de ses **Prestations**. Pendant cette période le **Client** accepte que, du fait de cet incident, les performances des **Services** puissent être partiellement dégradées.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils ;
- Protéger, dans la mesure du possible, sa plateforme d'hébergement.

Il est expressément convenu entre les **Parties** qu'en raison de la haute technicité du service **YULPA** ne répond que d'une obligation de moyens.

ARTICLE 5. RESPONSABILITÉ

YULPA n'est qu'un Prestataire technique et doit assurer le maintien et la sécurité de la plateforme d'hébergement proposé. YULPA se réserve ainsi le droit d'interrompre les **Prestations** d'hébergement dans le cas où l'interruption permettrait de maintenir la sécurité de la plateforme d'hébergement, que ce soit à la suite d'un piratage, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système.

YULPA s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées. Dans le cas où la mise en danger du réseau résulterait directement ou indirectement du fait du client, YULPA se réserve le droit de résilier les **Prestations**. YULPA ne pourra être tenu responsable du contenu mis en ligne par le **Client** et ce à quelque titre que ce soit.

YULPA ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de ses fournisseurs d'accès. YULPA ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur la plateforme d'hébergement.

YULPA ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client. En effet, le Client assume en conséquence seul les risques de l'ensemble des logiciels et sites hébergés. En aucun cas YULPA ne sera pas responsable vis-à-vis du Client de tout préjudice ou de tout dommage direct ou indirect résultant du mauvais usage par ce Client des Prestations fournies.

YULPA ne peut être tenu responsable du non-acheminement de courriers électroniques, des problèmes de connexion internet ou de vitesse de transfert des données, de la corruption des fichiers lors de leur transfert, du détournement des **Prestations** ou de l'intrusion d'un tiers, notamment en cas de négligence du **Client**.

YULPA ne sera pas responsable en cas d'hébergement de contenu et données illicites portant atteinte à l'ordre public déposés par le Client.

5.1 Engagement du niveau de service (SLA)

Le taux de disponibilité correspond au nombre total de minutes du mois, déduction faite du nombre de minutes d'indisponibilité dans ce même mois, le tout divisé par le nombre total de minutes du mois concerné. En cas de SLA en heure ouvrable uniquement, le calcul est effectué sur les minutes comprises du lundi au vendredi entre 9H00 et 18H00, heure de Paris.

Le **SPI** est considéré comme disponible à partir du moment où les applications en gestion telles que définit entre les **Parties** sont fonctionnelles et exclut toute action de la part du **Client** qui pourrait mettre les applications en erreur (mise à jour d'un CMS, scripts, modifications de paramètres dans l'application ayant un impact sur le serveur ou l'application...).

Les temps d'indisponibilité lié à des maintenances programmées ou effectuées en urgence (faille de sécurité type 0day) ne sont pas compatibilisés dans le calcul de la disponibilité.

Si la disponibilité mensuelle est inférieure à celle annoncée, le **Client** peut demander via un ticket sur le système de ticket une indemnisation. Afin de garantir un calcul exhaustif au **Client** les demandes d'un même mois seront traités une fois le mois terminé afin de prendre en compte le global.

Le Client doit alors indiquer dans le ticket :

- Les dates et heures des de chaque incident ;
- Le ou les serveurs **SPI** concernés ;
- Toutes informations corroborant l'indisponibilité.

YULPA s'engage à un taux de disponibilité mensuelle différent selon le niveau de service Infogérance souscrit par le Client.

5.1.1 Niveau 1

SLA mensuelle: 98 % en heure ouvrable uniquement.

YULPA procédera au calcul du taux de disponibilité selon les règles précitées et prolongera le SPI du Client d'une durée égale à :

- 1 journée complète de SPI si la disponibilité est comprise entre 95,00 et 98,00 %;
- 1 mois complet de **SPI** si la disponibilité est inférieure à 95 %.

5.1.2 Niveau 2

SLA mensuelle: 99 %

YULPA procédera au calcul du taux de disponibilité selon les règles précitées et prolongera le SPI du Client d'une durée égale à :

- 1 journée complète de SPI si la disponibilité est comprise entre 98,00 et 99 %;
- 3 journées complètes de **SPI** si la disponibilité est comprise entre 95,00 et 98,00 %;
- 1 mois complet de SPI si la disponibilité est inférieure à 95 %.

5.1.3 Niveau 3

SLA mensuelle: 99,95 %

YULPA procédera au calcul du taux de disponibilité selon les règles précitées et prolongera le SPI du Client d'une durée égale à :

- 1 journée complète de **SPI** si la disponibilité est comprise entre 99,00 et 99,95 %;
- 3 journées complètes de **SPI** si la disponibilité est comprise entre 95,00 et 99,00 %;
- 1 mois complet de **SPI** si la disponibilité est inférieure à 95 %.

Dans le cadre de la **Prestation** de services, **YULPA** est responsable envers le **Client** uniquement pour les pertes de données et dommages qui sont une conséquence raisonnablement prévisible de son manquement à faire preuve d'une attention et de compétences raisonnables, ou d'une violation de sa part du contrat conclu avec le **Client**. Chaque cas sera traité individuellement en fonction de l'impact pour le **Client**.

Si les **Clients** utilisent les **Prestations** à des fins professionnelles, commerciales ou de revente, **YULPA** ne serait être tenus responsables de tout manque à gagner, perte commerciale, interruption d'activité ou perte d'opportunités commerciales. **YULPA** n'est pas responsable de la gestion des services par les **Clients**, que ce soit en ligne ou hors ligne. Plus généralement, si la responsabilité de **YULPA** se trouvait engagée, elle ne pourrait en aucun cas accepter d'indemniser **le Client** pour des dommages indirects ou dont l'existence et/ou le quantum ne serait pas établi par des preuves.

ARTICLE 6. CONTENUS

Sous réserve des éléments mis à disposition par YULPA, YULPA n'intervient pas dans la gestion des informations, données, fichiers, sites internet et autres éléments reproduits, hébergés, collectés, stockés, transmis, diffusés, publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités par le Client dans le cadre des **Prestations** et s'interdit d'accéder aux dits Contenus à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution des **Prestations**. YULPA n'effectue notamment aucune opération de contrôle, de validation ou de mise à jour desdits Contenus. Dans le cadre de l'infogérance, YULPA s'assure uniquement du bon fonctionnement des applications telles que prévues au moment de la commande par le Client.

Les Contenus doivent être licites et être utilisés conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur.

Toute utilisation de Contenus illicites (par exemple diffusion, publication, stockage ou transmission de Contenus à caractère pédopornographique, de Contenus faisant l'apologie ou incitant à la commission de crimes contre l'humanité, d'actes de terrorisme, de pédophilie, d'antisémitisme, de racisme ou autres, ou encore de Contenus incitant à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur religion, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap) ou utilisation illicite ou abusive de Contenus (par exemple utilisation frauduleuse de contenus ou utilisation de Contenus faite en violation de droits appartenant à des tiers tels que droits de la personnalité, droits d'auteur, brevets ou marques ou autres droits de propriété intellectuelle) dans le cadre des **Prestations** est prohibée et peut donner lieu, à discrétion de **YULPA**, à la suspension immédiate de tout ou partie des Services fournis en exécution du Contrat, à la désactivation du Compte du **Client** et/ou à la résiliation du Contrat aux torts du **Client**, sans préjudice des poursuites et demandes d'indemnisation que **YULPA** se réserve le droit d'effectuer.

ARTICLE 7. DURÉE DES PRESTATIONS

La durée des Prestations varie selon l'offre sélectionnée par le Client.

Le Client peut renouveler son offre pour une durée maximale de 12 mois. Chaque durée minimale d'utilisation des **Prestations** est directement indiquée sur le **Site** sur une page dédiée. Le Client peut définir un renouvellement manuel ou automatique sur le manager **iWal**. En cas de renouvellement automatique le Client devra s'assurer qu'un moyen de paiement valide est enregistré sur **iWal** ou procéder manuellement au paiement de la commande qui sera émise par **iWal**. A défaut d'action de la part du Client, les **Prestations** seront suspendues.

Le **Client** souhaitant renouveler son offre disposera alors d'un délai de trente (30) jours pour la réactiver, en passant une commande dans **iWal** sans frais de remise en service. Toutefois la période de temps écoulé entre le jour de suspension et le jour de remise en service sera facturé.

A l'issu de ce délai et en l'absence de renouvellement des **Prestations**, la **Prestation** d'hébergement **SPI** est résiliée.

ARTICLE 8. Restitution des données

Dans le cas où le **Client** souhaiterait récupérer ses données, ce dernier peut en faire la demande avant la date d'échéance du serveur **SPI**.

Un devis lui sera adressé en fonction des éléments nécessaires à la restitution des données qui est variable selon les applications installées sur le serveur.

Dans la majorité des cas, un accès SSH sera mis à disposition entrainant la fin du contrat d'infogérance, YULPA ne pouvant effectuer l'infogérance si le Client bénéficie d'un accès SSH.

Si le **Client** souhaite récupérer la machine virtuelle dans son intégralité, un devis sera réalisé en fonction de la volumétrie de la machine virtuelle **SPI**. Ce cas de figure entrainera l'indisponibilité complète de la machine virtuelle et donc l'indisponibilité des services.

ARTICLE 9. SUSPENSION DES PRESTATIONS

YULPA se réserve le droit de suspendre tout ou partie des Prestations, dans l'hypothèse :

- (a) d'un risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des systèmes et environnements de YULPA, des services et/ou des données du Client,
- (b) d'une maintenance planifiée,
- (c) d'une demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente,
- (d) d'une notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (« LCEN »)
- (e) du non-respect de tout ou partie des conditions d'utilisation des services prévues au Contrat.

Une telle suspension peut intervenir immédiatement et sans préavis en cas d'urgence ou de nécessité, et notamment dans les hypothèses décrites aux points (a), (c) et (d) ci-dessus, ainsi qu'en cas d'utilisation illicite ou frauduleuse des Prestations, ou d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers, et plus généralement, de toute utilisation sur la base de laquelle la responsabilité de YULPA serait mise en cause. Dans la mesure du possible, et sous réserve des cas de réquisitions judiciaires et administratives et de non-respect des présentes conditions d'utilisation des Services, YULPA veille à limiter l'impact de la suspension sur le fonctionnement normal des Services. Les suspensions susvisées ne déchargent aucunement le Client de son obligation de payer l'intégralité des montants dus à YULPA au titre du Contrat, sans préjudice de la possibilité, pour le Client, d'engager la responsabilité de YULPA dans les conditions prévues à l'article « Responsabilité » ci-dessous dans l'hypothèse où de telles suspensions résultent d'un manquement de YULPA à l'exécution de ses obligations. Le Client peut consulter les maintenances planifiées sur l'interface prévue à cet effet. Dans l'hypothèse où elles résultent d'un manquement du Client à ses obligations, les suspensions susvisées interviennent sans préjudice du droit pour YULPA de résilier le Contrat et de demander réparation du préjudice subi. Sous réserve des cas de résiliation ou de non-renouvellement des Prestations, les suspensions de Prestations n'entrainent pas la suppression des données du Client. Sauf si elles résultent exclusivement d'un manquement de YULPA à l'exécution de ses obligations, les suspensions susvisées ne peuvent être considérées comme du temps d'indisponibilité de services dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Services prévus au Contrat.

ARTICLE 10. NULLITÉ D'UNE CLAUSE

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes **CPS-SPI** serait déclarée invalide ou inopposable pour quelque cause que ce soit, les autres dispositions demeureront applicables sans changement, sauf dans les cas où le contrat ne pourrait subsister sans elle.

ARTICLE 11. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes **CPS-SPI** sont régies et interprétées conformément au droit français, sans tenir compte des principes de conflits de lois.

En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec les présentes **CPS-SPI**, le **Client** peut décider de soumettre le litige avec **YULPA** à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le **Client** souhaite saisir une juridiction, les tribunaux de la ville de Toulouse seront exclusivement compétents.